

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 19 novembre 2020

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de novembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël

Absents : LAJARRIGE Julie (excusée), SUZZI Pierre(excusé)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame REMEZY Lucie est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2020 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations N° 38 et N°39/2020

Troisième tranche traversée du village RD35 : Approbation du projet pour demande de subvention

Mr le maire présente le projet au conseil municipal pour pouvoir faire les demandes de subventions.
Total des travaux : 230 992,80 € TTC + 21 759.40 €uros HT pour la maîtrise d'œuvre.
Approbation du projet à l'unanimité

Délibération N° 40/2020

Dans la même tranche : raccordement assainissement jusqu'à l'entrée du chemin de la Capelane

Pour éviter des travaux qui nécessiteraient de casser la chaussée neuve, un raccordement assainissement sera effectué depuis le réseau existant jusqu'à l'entrée du chemin de la Capelane sur environ 30 mètres.
A l'unanimité

Délibération N° 41/2020

primes de fin d'année du personnel communal

Mr le maire propose une augmentation des primes mensuelles pour le personnel communal.
Actuellement la secrétaire de mairie touche une prime mensuelle de 100€ par mois ainsi qu'une prime de fin d'année d'un montant de 450€, une proposition d'augmentation de 50€ supplémentaire pour chacune des primes est demandée. Sa prime mensuelle s'élèvera à 150€ et sa prime de fin d'année s'élèvera à 500€.
L'employé communal ne touche aucune prime mensuelle, une proposition est faite pour qu'il touche 100€ supplémentaire par mois et une augmentation de sa prime de fin d'année de 50€ pour un montant total de 250€.
Les augmentations des primes sont attribuées à l'unanimité.

N° 42/2020

Location du logement de la mairie : travaux à effectuer

L'appartement de la mairie étant vacant, des travaux de plomberie et de peinture sont à prévoir avant la relocation.
L'entreprise GALERA maçonnerie a fourni un devis de réfection de la salle d'eau. D'autres devis seront demandés concernant les travaux de peinture.

Questions diverses

Si les arbres à l'intérieur de la propriété de M. RIGAL Michel sont coupés, la commune étudiera la possibilité de mettre en place un grillage.

Le marché de Noël du village aura lieu le Dimanche 6 Décembre de 10h30 à 17h. Un vin chaud sera offert aux habitant du village, une douzaine de commerçants seront présents. Des papiers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Le Noël des enfants du village aura lieu le Samedi 19 Décembre. Un atelier boule de Noël lors duquel les enfants pourront décorer leur boule de Noël, un conte sera lu aux petits avant la distribution d'un sachet de friandises ainsi que la distribution des cadeaux de Noël pour petits et grands.

Plate forme voisins vigilants et solidaires : La mairie a adhéré à la plate forme. Une réunion publique d'information aura lieu prochainement. Les habitants du village qui veulent y adhérer recevront une formation.

Le site internet du village est en construction.

L'impasse des hortensias a été proposé à la vente pour un euro symbolique à aux propriétaires des gites qui ont refusé la proposition. L'aménagement sera traité lors du budget primitif.

Mr le maire propose la vente de l'épaveuse du village qui n'est pas utilisée, celle-ci sera faite au plus offrant.

Le repas des aînés n'aura pas lieu cette année compte tenu des mesures sanitaires. Un repas aura lieu lorsque cela sera possible.

Mr le maire évoque la cérémonie de 11 Novembre, cérémonie lors de laquelle il n'y a eu que 3 personnes du conseil municipal. Le maire regrette que les conseillers n'aient pas été plus nombreux.

Attribution de l'ancien garage de l'appartement de la mairie au comité des fêtes.

En 2021, les réunions du conseil municipal auront lieu les derniers jeudis de chaque mois.

Une habitante du village s'est plaint des nuisances sonores dues aux aboiements des chiens dans le village. Mr le maire s'est rendu disponible pour discuter de cela avec elle.

La séance est levée à 19h35.

Prochaine réunion du conseil le 17 décembre.